



A l'attention du :

Collège communal de la
Commune de Houyet
Rue Saint Roch 15
5560 Houyet

Javingue, le 09 août 2016

Nos références : L 2016-013/LVR

Vos références : FIN/16/BG/Eoliennes

**Concerne : Taxe communale sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité
Déclaration pour l'exercice 2016**

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à votre lettre dont la référence est indiquée ci-dessus.

Nous nous étonnons du contenu de cette lettre, car nous vous avons déjà envoyé ce formulaire de déclaration il y a 3 mois (voir copie en pièce jointe du formulaire envoyé le 10 mai 2016 par courriel à geraldine.balleux@publilink.be et michael.piette.houyet@publilink.be).

Sur le formulaire en question nous avons barré les montants de la taxe, car notre déclaration concerne uniquement la propriété de l'Eolienne des Enfants, et ne vaut en aucun cas une reconnaissance quelconque de la taxe mentionnée ci-dessus.

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'une procédure est actuellement en cours au Tribunal de Première Instance de Namur afin de faire annuler la taxe de 12.500 EUR imposée à l'Eolienne des Enfants pour l'exercice 2015. Il va de soi que si le Collège communal de Houyet décide d'envoyer un avertissement extrait de rôle pour l'exercice 2016, Allons en Vent SCRL n'aura pas d'autre choix que d'informer ses 950 coopérateurs et la presse, et d'introduire une réclamation auprès du Collège communal de Houyet. Et si cette réclamation est rejetée comme elle l'a été pour l'exercice 2015, Allons en Vent SCRL n'aura pas d'autre choix que d'introduire une nouvelle requête contradictoire auprès du Tribunal de Première Instance de Namur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Ministre Paul FURLAN a indiqué dans sa circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne pour l'année 2016 que "Je vous invite également à prévoir des taux inférieurs aux montants recommandés pour les éoliennes de faible puissance à vocation citoyenne ou éducative." L'Eolienne des Enfants est une éolienne de faible puissance à vocation citoyenne et éducative.

Nous l'avons dit et répété dans le passé : nous privilégions un dialogue constructif plutôt que des procédures juridiques. Nous sommes donc une fois de plus disposés à vous rencontrer pour en discuter et tenter de trouver un compromis. Nous attendons votre invitation.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la scrl Allons en Vent

Lionel VAN RILLAER
Président du Conseil d'Administration
0499 544 547

Annexes :

- Formulaire de déclaration 2016 pour la taxe communale (1 page A4)
- Formulaire de déclaration 2016 envoyé le 10 mai 2016 (1 page A4)